

REGLES DE BONNE GOUVERNANCE LORS DES PARTICIPATIONS AUX ACTIVITES DE LA SRBE.

Objectif :

Définir les règles que tout participant aux activités de la SRBE s'engage à suivre en vue du bon déroulement des activités et du respect des législations en vigueur, tant Belge qu'Européenne. En particulier afin de garantir à chaque participant le respect des règles de concurrence et de confidentialité, ceci en tenant compte du fait que lors de ces activités des membres d'entreprises concurrentes sont amenés à se rencontrer.

Personnes concernées :

Toute personne, membre ou non membre, qui participe à une activité quelle qu'elle soit : journée d'études, réunion des différentes instances de la SRBE, réunion de préparations aux Journées d'Etudes ou aux publications...

Engagement :

Tout participant, du fait de sa participation, s'engage à suivre ces règles. Ces règles sont publiées sur le site Internet de la SRBE et il en est fait référence sur tout document d'inscription.

Règles de bonne gouvernance :

Lors des discussions formelles ou informelles, lors des exposés aux journées d'études ou de la rédaction d'articles :

- Chacun veille à ce que toutes les règles concernant la législation sur la concurrence et la passation des marchés soient respectées (législation Belge et Européenne) ;
- chaque participant respectera les règles internes à la société dont il est employé ou représentant ;
- chaque participant veillera à la prudence lors de discussion sur des sujets sensibles ;
- chaque participant veillera à respecter les caractères confidentiels de toute information qu'il aura recueillie auprès d'un autre participant ;
- chaque participant s'engage à respecter l'objectivité des débats et le respect des idées d'autrui ;